



MODALITE DE LOCATION

MODALITE DE LOCATION

LE CHALET DU PARAVY

Route des Saisies -73590 Crest-Voland - France



INFORMATIONS

RESERVATION

La réservation n'est assurée qu'après réception de l'acompte, soit 25% du montant de la location et l'établissement du contrat de location garantissant la disponibilité du logement.

Le contrat sera envoyé au locataire qui devra impérativement en retourner un signé. **Le solde de la location est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour.**

Si la réservation s'effectue moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix de location sera demandée et encaissée pour l'établissement du contrat.

TAXE DE SEJOUR

Une taxe de séjour sera calculée par jour, selon le montant en vigueur, en fonction du nombre de personne et ce à partir de 18 ans, elle sera à régler en même temps que le solde de la location.

PRIX

Nos prix incluent la location du logement proprement dite ainsi que les charges d'eau, électricité, chauffage, internet.

Tous services supplémentaires seront facturés aux tarifs prévus sur le document

.

CAUTION

Une caution de **1500 €** sera demandé pour la location des logements de type 3, de **4000€** pour le chalet et **7000,00€** pour la location de la totalité du chalet (chalet + appartements).

Une caution sera demandée à l'arrivée sous forme de chèque ou d'empreinte de carte bancaire. Après vérification du logement, cette somme sera détruite dans un délai de 10 jours, déduction faite des éventuels dégâts, casse, perte, etc... Si les frais excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à régler le solde.

Le locataire devra rendre l'hébergement en parfait état de propreté et sans aucune casse du matériel,

Au cas où les locaux seraient rendus sales, une somme forfaitaire variant en fonction de l'hébergement sera retenue sur la caution.

INFORMATIONS



DUREE DE LA LOCATION

Les logements vous sont loués pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. Les locations se font du samedi au samedi.

En aucun cas, un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

ACCUEIL ET REMISE DE CLE

Les dates précises du séjour sont mentionnées sur le contrat de location. La location commence le jour de l'arrivée à 15h00 et se termine le jour du départ à 10h00.

La durée de location ne pourra être prolongée sans notre accord préalable. En cas de départ après 10h00, une pénalité de 50€/heure de retard sera appliquée.

L'accueil et la remise des clés se font sur place entre 15h00 et 18h00. Si le locataire désire prendre possession des lieux loués en dehors des horaires d'ouverture des bureaux, il devra impérativement avoir acquitté le solde de la location ainsi que le dépôt de garantie avant son arrivée et avoir pris contact avec nous pour connaître les instructions afin de récupérer les clés.

LOCATION – ETAT DES LIEUX ET OCCUPATION

L'état des lieux sera effectué avant la prise de possession du chalet ou des appartements et après le départ du locataire par le service de conciergerie. Un inventaire sera remis à chaque locataire à son arrivée. Il devra être retourné signé dans les 48h accompagné des éventuelles remarques. A défaut, l'inventaire sera réputé conforme et le matériel en bon état.

En cas d'interruption ou de non fonctionnement des équipements de la location, le locataire devra nous prévenir. Nous mettrons tout en œuvre pour assurer la réparation ou le remplacement dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ou remboursement ne pourra être exigé.

Le locataire occupera les lieux personnellement et en « bon père de famille ». Toute sous-location est interdite. Il s'engage à respecter le règlement intérieur notamment pour le bruit, le stationnement et l'enlèvement des ordures. Il est interdit d'utiliser les lits sans draps.

L'hébergement est équipé du matériel nécessaire à la vie quotidienne en nombre suffisant pour accueillir le nombre maximum de personnes précisé sur le contrat de location. Les locaux ne devront en aucun cas être occupés par un nombre supérieur à celui indiqué au contrat. Le cas échéant, nous pourrions réclamer un supplément de loyer de 50€ par jour et par personne supplémentaire ou nous pourrions résilier immédiatement le contrat.

INFORMATIONS



ANNULATION

Le preneur est autorisé à annuler son séjour à tout moment avant de début de celui-ci, moyennant le paiement des frais ci-après exposés:

Nombre de jours avant le début du séjour	Frais d'annulation
Entre 120 et 90 jours	10% du prix du séjour
Entre 89 et 30 jours	25% du prix du séjour
Moins de 30 jours et non présentation	100% du prix du séjour

Par le preneur: si celui-ci est contraint d'annuler sa location, il doit en aviser le bailleur par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par le bailleur: au cas où, par la suite de circonstances indépendantes de la volonté du bailleur, ce dernier ne puisse pas mettre à disposition du locataire, le logement loué, il s'oblige à faire tout son possible pour procurer au locataire un logement de confort et de capacité équivalent. En cas d'impossibilité, le propriétaire remboursera le montant du séjour au preneur.

SPECIAL INFO-COVID

Nous appliquons les consignes officielles: garder une distance raisonnable avec les personnes qui ne vivent pas avec vous, laver régulièrement vos mains, tousser ou éternuer dans vos coudes, éviter de vous toucher le visage, pour limiter les contacts, le port du masque hors de votre logement est conseillé. Un gel désinfectant sera disposé dans les entrées.

CLAUSE COVID 19

Des dispositions particulières liées à l'épidémie Covid19 permettront au réservataire de bénéficier d'un remboursement intégral des sommes versées pour sa réservation (hors frais de dossiers et assurance annulation), pour les cas d'annulation suivants jusqu'à son jour d'arrivée :

Empêchement de se rendre dans la station à cause de restriction de circulation jusqu'à son jour d'arrivée.

Pour les autres possibilités (test positif, refus d'embarquement, décès,...), ils sont couverts par l'assurance annulation que nous proposons en option.

INFORMATIONS

FORFAIT NETTOYAGE

Le forfait nettoyage est compris dans votre séjour, il comprend, le nettoyage des pièces et du linge de maison.

Toutefois, merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre, en assurant notamment le rangement des meubles, des objets et de la vaisselle.

Vous avez la possibilité de mandater notre conciergerie afin de réaliser un ménage en milieu de séjour avec supplément.

ORDURES MENAGERES

Plusieurs containers sont mis à votre disposition dans différents endroits du village, veiller à jeter vos ordures ménagère dans ceux-ci en veillant à respecter les règles de tri:

Poubelle jaune pour les emballages cartons, plastique et métal,

Poubelle verte pour les déchets ménagers.

Containers à verre pour vos bouteilles en verre;

ASSURANCES

Le locataire est tenu de souscrire un contrat multirisques habitation-villégiature et de vérifier auprès de son assurance si il est couvert.

Elle sera à fournir lors de votre réservation et sera **obligatoire**.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage des biens loués.



SERVICES

LES TARIFS COMPRENNENT:

- L'accès au sauna et au jacuzzi, (réservé à la location du chalet)
- Le linge de maison (torchons et essuies mains),
- Le linge de toilette, (serviettes de toilettes, draps de bains), par personne,
- Chauffage, eau, électricité, internet,
- Les lits faits lors de votre arrivée,
- Le linge pour l'espace détente, (peignoir, chaussons et draps SPA) par personne, (réservé à la location du chalet)
- Le ménage de fin de séjour,
- Ornement floral: orchidées ou fleurs de saison afin de décorer le chalet (réservé à la location du chalet)
- Produits de bienvenue, kit cuisine, kit propreté, mis à disposition lors de votre arrivée,
- Mise en place du pack de bois pour la cheminée du chalet. (réservé à la location du chalet)

*** L'espace détente (sauna et spa) est accessible que pour les locataires du chalet.**

